

# Excédent de Pertes (Excess of loss "XOL")



## La couverture en Excédent de Pertes (XOL) d'AIG réduit les incertitudes financières tout au long du cycle économique.

Un produit d'assurance-crédit et de transfert des risques flexible et sur mesure, qui offre une couverture durable contre les pertes "catastrophe". Le produit allie bonnes pratiques et procédures en matière de gestion du poste clients, limites de crédit non annulables par client et par pays, et degré élevé d'autonomie pour les entreprises assurées, qui peuvent approuver elles-mêmes les limites de crédit.

### Caractéristiques

- Principes :
  - Les pertes faibles sont absorbées par le client (sinistres non garantis)
  - Les pertes modérées sont absorbées par le client, dans une limite définie avec l'assureur (franchise annuelle globale)
  - Les pertes "catastrophe" au-delà de la franchise annuelle globale sont couvertes par AIG
- Des limites non annulables par client et par pays pour toute la durée de la police
- Une limite discrétionnaire adaptée et importante, afin d'encourager les bonnes pratiques de gestion du poste clients
- Une équipe de souscription habilitée à gérer les aspects contractuels et les risques

### Avantages

- Une couverture sur mesure, s'alignant sur les procédures internes de la gestion du risque client
- Une autonomie accrue de l'assuré dans l'établissement des limites de crédit (Limite discrétionnaire)
- Un véritable produit d'assurance du risque client et non un produit de prévention au premier euro
- Une solution flexible grâce aux limites de crédit groupe
- La certitude d'être couvert grâce aux limites de crédit non annulables
- Un partenaire commercial fiable, quelque soit le cycle économique, qu'il soit bon ou mauvais



[www.aig.com/fr](http://www.aig.com/fr)

Le présent document est uniquement destiné aux courtiers en assurance et autres professionnels de l'assurance. Il s'agit d'une présentation succincte des garanties proposées par AIG, la liste complète des garanties et exclusions figurant sur le contrat.

Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet: [www.aig.com](http://www.aig.com)

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.  
 Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463. Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex – Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04.